Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 059-200041960-20201207-CC_2020_190-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2020_190

OBJET :

Adhésion à la Charte Investir en Hauts de France

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 0

Procurations : 8

Nombre de votants : 52

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le 7 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 30 novembre 2020, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Michel DUPONT, 3ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Luc FOUTRY
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Marie ENJALBERT, PROCURATION à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Yves LEFEBVRE, procuration à Frédéric PRADALIER

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 059-200041960-20201207-CC_2020_190-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 décembre 2020

Délibération CC_2020_190

Adhésion à la Charte Investir en Hauts de France

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT La loi NOTRé n°2015 – 991 du 7 août 2015 et le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté par la Région Hauts-de-France le 30 mars 2017, la Région, chef de file du développement économique en région, et les intercommunalités sont amenées à structurer des relations partenariales en vue d'accompagner les projets de création et de développement d'entreprises.

CONSIDERANT Le Réseau Investir en Hauts-de-France se définit comme l'acteur régional de l'action de promotion, de prospection et d'accueil d'investissements exogènes, français et étrangers, créateurs d'emplois et d'activités nouvelles ou permettant de pérenniser des activités et de sauvegarder des emplois sur le territoire des Hauts-de-France.
Dans ce cadre, il identifie les porteurs de projets et les accompagne dans leur processus de décision, d'implantation et de développement en Hauts-de-France.
Il est composé au niveau régional de la Région Hauts-de-France et de l'agence Nord France Invest, de la CCI de Région et de l'Etat. Au niveau local, les EPCI peuvent se positionner sur l'ensemble des projets ou désigner un représentant (agences de développement…).

CONSIDERANT La proposition faite à la Pévèle Carembault d'adhérer au réseau Investir en Hauts de France, adhésion gratuite en contrepartie d'un engagement à être le point d'entrée unique du territoire pour la démarche de prospection régionale, à relayer l'information concernant les projets d'investissement auprès d'autres acteurs du territoire et à les mobiliser pour offrir aux investisseurs une réponse pertinente et adaptée.
Au travers de la charte du réseau investir en Hauts de France, il est demandé à la Pévèle Carembault de s'engager dans la mesure du possible à mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la mise en oeuvre des processus décrits dans la charte.

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par (52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 52 VOTANTS)

- D'autoriser le Président à signer la Charte du réseau investir en Hauts de France

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES * PEVELE CAREMBAULT *

Luc FOUTRY